

AMIANTE SOUS SECTION 4 – TRAVAILLEUR CUMULANT LES FONCTIONS *FORMATION PREALABLE*

Finalité de la formation :

Permettre au stagiaire cumulant les fonctions de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

Public :

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico -commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

ET

Comprendre, savoir lire et écrire le français ; à défaut, organisation d'une formation avec un traducteur : nous consulter

Objectifs :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous -section 4.
- Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
- Développer ses compétences en prévention.

Contenu :

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
 - Définition, ○ Et/ou application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
 - Définition, ○ Et/ou application,
 - Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
 - Rédaction, ○ Et/ou application,
 - Et/ou transmission et contrôle de son application.

Méthodes pédagogiques :

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

- **Une épreuve théorique de 20 minutes** est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes

- **Une épreuve pratique de 60 minutes** incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire

Durée : 5 jours (35 heures) consécutifs ou non.

Nombre de stagiaires : 8 stagiaires maximum (10 tolérés de manière exceptionnelle)

Validation : A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence, validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Validité : 3 ans pour l'attestation de compétence

FORMATION CERTIFIANTE ELIGIBLE AU CPF

Code répertoire spécifique : RS6420

Libellé : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier /ou d'opérateur – interventions sous-section 4

Nom du Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Enregistrement de la certification : 18/10/2023